

ⵜⴰⴳⴷⴰⵏⵜ ⵏ ⴰⴳⴷⴰⵏⵜ

ⴰⴳⴷⴰⵏⵜ ⵏ ⴰⴳⴷⴰⵏⵜ

ⵜⴰⴳⴷⴰⵏⵜ ⵏ ⴰⴳⴷⴰⵏⵜ ⵏ ⴰⴳⴷⴰⵏⵜ ⵏ ⴰⴳⴷⴰⵏⵜ
ⵏ ⴰⴳⴷⴰⵏⵜ ⵏ ⴰⴳⴷⴰⵏⵜ ⵏ ⴰⴳⴷⴰⵏⵜ ⵏ ⴰⴳⴷⴰⵏⵜ



المملكة المغربية

رئيس الحكومة

الوزارة المنتدبة لدى رئيس الحكومة
المكلفة بالشؤون العامة والحكامة

15 FEB 2014

Communiqué relatif au prix du gasoil

Conformément à l'arrête du chef du Gouvernement n° n° 3.01.14, en date du 15 janvier 2014, instituant le système d'indexation de certains produits pétroliers liquides et en application des dispositions de son article 3, la Commission Interministérielle des Prix a tenu une réunion au siège du Ministère des Affaires Générales et de la Gouvernance samedi 15 février 2014 consacrée à l'examen de la situation des prix des produits pétroliers liquides.

Après calcul des moyennes des cotations internationales des produits pétroliers raffinés origine Rotterdam et du calcul de la moyenne du cours de change du dollar américain par rapport au dirham et en prenant en considération le montant unitaire compensatoire du gasoil, il s'est avéré que l'impact des variations des cotations internationales sur les prix de vente au public a dépassé le seuil de 2.5%.

Par conséquent, le prix de vente au public du gasoil est fixé pour la période allant du 16 février 2014 au 15 mars 2014 à 8,88 dirhams le litre.

A ce prix, s'ajoutent les différentiels de transport entre Mohammedia et les autres villes du Royaume conformément aux dispositions de l'arrête du Ministre Délégué auprès du chef du Gouvernement chargé des Affaires Générales et de la Gouvernance n° 3894-13 du 27 décembre 2013.

الوزير المنتدب لدى رئيس الحكومة
المكلف بالشؤون العامة والحكامة
محمد الوفا